



**Légende**

- Limites de zones
- Nom des zones
- Bâti
- Emplacements réservés
- Espaces boisés classés
- Elément remarquable identifié au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Périmètre de protection de captage immédiat
- Périmètre de protection de captage rapproché
- Périmètre de protection de captage éloigné
- I1 Pipeline hydrocarbures

**Liste des emplacements réservés**

N°	Objectif	Zone concernée	Bénéficiaire	Surface (en ares)
1	Elargissement de la rue des Houlbons à 5 mètres	Uc	Commune	0,8
2	Elargissement de la rue du Milieu à 7 mètres	Ud	Commune	0,5
3	Aménagement hydraulique pour lutter contre les coulées d'eaux boueuses	Aa	Commune	14

**PLUI**  
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal -

SIVOM de SCHWENSHOUSE-SUR-MODER

**PLAN DE REGLEMENT**

COMMUNE DE WINTERSHOUSE - PLAN 2/2

Echelle au 1/2000ème

**REVISION DU PLUI**  
APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du comité directeur du 19 septembre 2015



Le Président,  
Philippe SPECHT



ATIP  
Agence Territoriale d'Urbanisme Intercommunale  
75100 CHARENTAIS

TOPOS